



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux

CS 21015

97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis,
le 1^{er} octobre 2020

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Délivrance des agréments prévus aux articles 199 undecies B et C et 217 undecies
du code général des impôts

**L'administratrice des Finances publiques, gérante intérimaire de la direction régionale des Finances
publiques de La Réunion ,**

à

Monsieur Thierry GELIFIER

Administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de l'intérim du pôle de la gestion fiscale

Vu le code général des impôts, notamment son article 238 bis HA ainsi que les articles 410 de
l'annexe II, 170 nonies et 170 decies de l'annexe IV à ce code ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1996 autorisant les directeurs des services fiscaux des départements
d'outre-mer à déléguer leur signature pour la délivrance des agréments prévus aux articles 199
undecies B et C et 217 undecies du code général des impôts ;

Vu l'arrêté en date du 25 septembre 2020 portant désignation de Mme Nathalie JOUHANIN,
administratrice des finances publiques, en qualité de gérante intérimaire de la direction régionale
des finances publiques de la Réunion à compter du 1er octobre 2020 ;

Article 1^{er}

J'ai décidé de vous déléguer ma signature à compter de ce jour.

Cette délégation s'exercera dans les limites prévues pour le directeur régional des Finances
publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.


Nathalie JOUHANIN